



**VERS
UN REVENU
UNIVERSEL
D'ACTIVITÉ**

Vers un revenu universel d'activité
Atelier du 14 octobre 2019 – BORDEAUX
Compte-rendu des expressions citoyennes

LES ATELIERS CITOYENS SUR LE PROJET DE REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITE

Six ateliers citoyens sont organisés en novembre décembre 2019, chacun dans une région de France différente, pour permettre aux Français de s'informer et discuter du projet de réforme visant à instaurer un revenu universel d'activité, puis faire des propositions concrètes sur les conditions de réussite de ladite réforme.

Chaque atelier réunit pendant une journée 70 à 100 citoyens, bénéficiaires d'aides sociales ou non, et acteurs de terrain. Tous les ateliers suivent un programme identique le matin et explorent des thématiques différentes l'après-midi, les participants échangeant par petits groupes avec l'aide d'animateurs et de facilitateurs.

Le présent document rend compte des échanges collectifs entre les citoyens réunis le 14 octobre 2019 à Bordeaux dans le cadre d'un atelier ayant exploré de manière plus approfondie deux questions : l'automatisme ou non du revenu universel d'activité, d'une part, et les droits et devoirs associés au revenu universel d'activité, d'autre part.

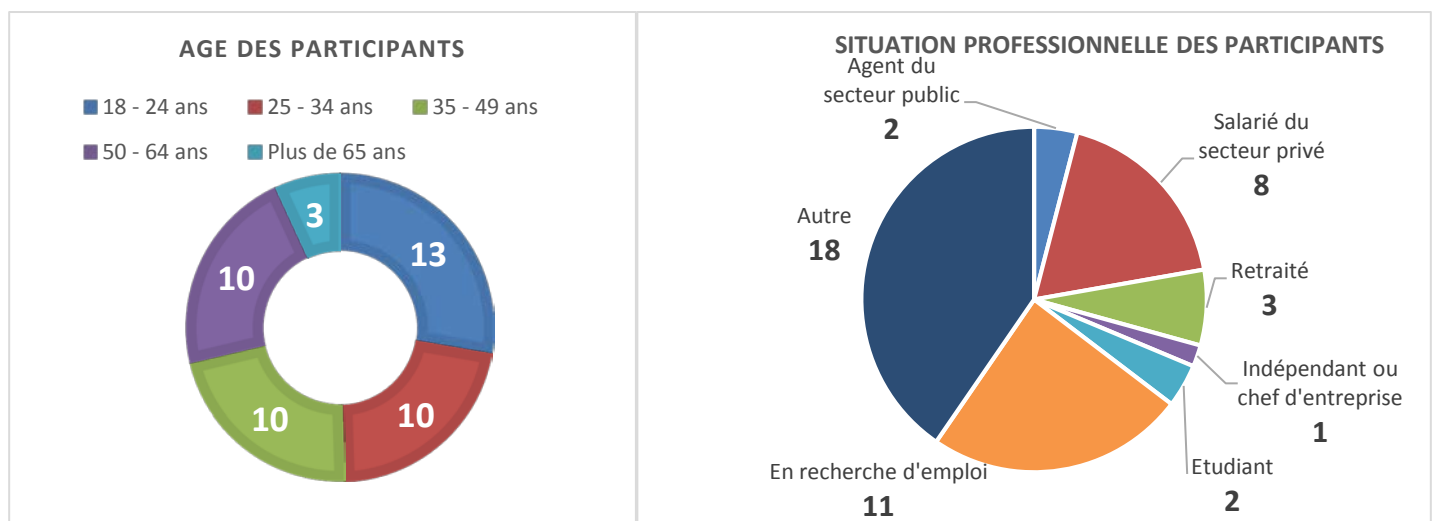
VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

1. QUI SONT LES PARTICIPANTS ?

La mobilisation des participants a été pilotée par les Hauts commissaires chargés de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté qui ont, chacun dans leur région, mobilisé des structures relais (caisses d'allocations familiales, associations) en vue de constituer des groupes diversifiés à chaque table en terme d'âge, de catégories sociales, et de sexe.

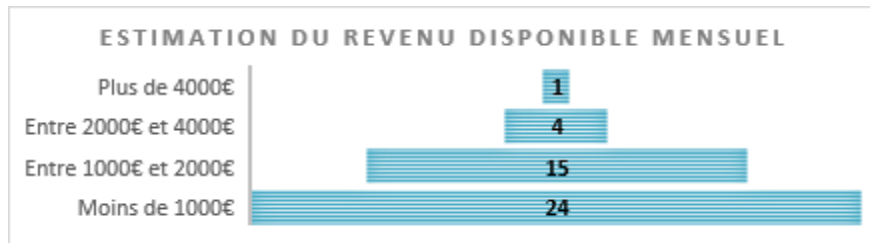
70 personnes ont participé à l'atelier de Bordeaux, dont 49 ont répondu au questionnaire à remplir au début de l'atelier et à celui à remplir à la fin de l'atelier. Les données ci-dessous concernent donc ces 49 citoyens. Cependant, les participants n'ayant parfois pas répondu à toutes les questions, le nombre de réponses fluctue selon les questions. Il est donc normal que toutes les valeurs additionnées ne soient pas équivalentes à 49 pour chaque question.

Le groupe de participants à l'atelier de Bordeaux était composé de 28 femmes et de 18 hommes. Comme illustré sur le graphique ci-dessous, les âges semblent répartis de manière homogène. Les situations professionnelles des participants sont également assez variées (18 personnes répondent « autre », sans plus de précisions).



29 personnes n'avaient jamais participé à une réunion publique jusqu'à cet atelier à Bordeaux et 16 personnes avaient déjà participé à ce type de réunion.

25 participants ont bénéficié d'une prestation sociale dans les 12 derniers mois, ce n'était pas le cas pour 21 d'entre eux. 20 personnes se considèrent en situation de pauvreté, ce n'est pas le cas pour les 24 autres. Les participants ont ensuite estimé leur revenu disponible chaque mois (graphique détaillé ci-dessous) : 24 participants l'ont estimé en dessous de 1000 euros.



2. DIAGNOSTIC COLLECTIF EN DEBUT DE JOURNEE

2.1. « Vivre dignement » : la définition des participants

Avant que le projet de réforme ne leur soit présenté dans le détail, les participants ont été invités à réfléchir à une question en lien avec l'un des objectifs de la réforme annoncés par la DIPLP : ce qui permet de définir une vie décente.

- Pour la majorité des tables, une vie « digne » s'évalue d'abord selon des critères matériels. En effet, **pouvoir répondre aux besoins primaires semble être la priorité de l'ensemble des participants.** Parmi les besoins cités :

- Avoir un logement salubre et décent (*« ne pas vivre dans un squat, ou dans sa voiture, dans l'humidité, le froid, les moisissures »*)
- Pouvoir se nourrir et avoir une alimentation saine et équilibrée
- Avoir une bonne hygiène de vie
- Avoir accès aux soins
- Avoir accès à la mobilité (notamment en milieu rural)

- Les participants s'accordent pour dire que cela n'est pas suffisant et que **certains besoins « secondaires » doivent pouvoir être remplis** : avoir accès à l'éducation (notamment pour permettre ensuite une égalité d'accès à l'emploi), avoir un travail, avoir accès à la culture et aux loisirs (*« et ne pas penser que ce n'est pas pour soi »*), à l'information (avoir Internet, un téléphone).

« Vivre dignement, c'est permettre aux gens de se réaliser, de ne pas se limiter à la survie » (un participant de l'atelier)

- Outre avoir accès à certains besoins, plusieurs groupes évoquent également la **relation aux autres et le regard des autres et de soi-même** : une vie digne, c'est avoir un minimum de lien social (*« avoir des interactions sociales génère des dépenses, c'est un cercle vicieux : on ne veut pas être isolé mais ça coûte de l'argent de voir des gens »*), se sentir égal aux autres et avoir les mêmes

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

opportunités qu'eux, ne pas se sentir jugé, assisté, rejeté, avoir une dignité psychologique, avoir une bonne image de soi.

- Enfin, les participants s'accordent à dire qu'une vie digne, c'est avant tout **sortir de la pauvreté**, avoir accès de manière qualitative à ce que propose la société : « *ne pas vivre au rabais* », « *ne pas avoir à se serrer la ceinture* », « *ne pas se priver de choses basiques* », « *ne pas avoir à calculer l'argent qu'il nous reste dès le début du mois* ».
- Pour une table, vivre dignement c'est aussi être heureux et être en mesure d'aider les autres.

2.2. Etat des lieux du système d'aides et prestations sociales

Après avoir discuté sur leur vision d'une vie « digne », les participants ont été invités à s'exprimer spontanément sur le système actuel d'aides sociales, à prendre du recul sur les satisfactions et insatisfactions qu'il génère tel qu'ils l'appréhendent aujourd'hui.

Ce qui fonctionne bien selon les participants

- **L'accompagnement par des professionnels très impliqués et à l'écoute** est cité par cinq groupes, à condition que les services aient les moyens nécessaires pour pouvoir prendre du temps avec chaque personne individuellement : « *ils sont efficaces quand les moyens sont là* ».
- Ont été citées comme exemples d'aides « fonctionnant bien » :
 - **L'Aide Personnalisée au Logement (APL)** : « *une sécurité pour le paiement du loyer* » (4 occurrences)
 - Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : « *utile pour assurer une transition* », « *ce qu'il reste quand tu n'as plus rien* » (3 occurrences)
 - La prime d'activité (PA) : « *accès plus simple que les autres aides* » (2 occurrences)
 - L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) (1 occurrence)
 - L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) (1 occurrence)
 - D'autres aides n'entrant pas dans le champ des aides sociales : la Garantie jeune , « *un vrai tremplin pour les jeunes* » (2 occurrences) ; les aides aux déplacements comme les cartes de transports (2 occurrences), les aides de transition vers l'emploi (1 occurrence)
- Trois groupes évoquent **le fait que le système en lui-même existe et est globalement performant.**

Ce qui ne fonctionne pas selon les participants

- La **difficulté, l'illisibilité et la complexité du système d'accès aux aides, l'incompréhension** des démarches à réaliser, les **lenteurs** administratives sont évoqués par 6 tables.

« Une fois qu'on est dedans ça nous aide, mais pour y rentrer c'est beaucoup plus difficile... Pour y rester, on te met la pression, tu as beaucoup de mal à te faire entendre... »

« Certaines durées de traitement aboutissent à la pérennisation de situation indignes »

- Des insatisfactions vis-à-vis des services en charge des aides sociales ont été formulées, et relèvent de plusieurs ordres :

- Pour cinq groupes, le **tout numérique** est un problème majeur : tout est dématérialisé, obligation d'avoir accès au numérique et de savoir l'utiliser pour certaines démarches alors que tout le monde ne sait pas utiliser Internet ou un ordinateur ou tout le monde n'est pas en mesure d'y avoir accès.

- Quatre groupes évoquent le **manque de personnel** et **d'accompagnement** ou les **ruptures d'accompagnement**.

Pour les participants, celui-ci est pourtant indispensable pour certaines personnes et très utile pour d'autres. Les conseillers sont souvent en sous effectifs et pas toujours au courant de tout. Les modalités d'accompagnement ne semblent pas assez adaptées ou diversifiées.

*« On a l'impression que l'accès aux aides est au bon vouloir de la personne qui est en face de nous »
(un participant de l'atelier)*

« C'est à l'administration de s'adapter aux personnes accompagnées et pas l'inverse »

- Le **manque de communication et de prévention** dans le système d'aides est cité par quatre tables. Les informations sur l'existant ne sont pas communiquées.

« On a pourtant besoin de connaître nos droits, même quand on est à la rue »

« Il faut être dans la galère pour que quelque chose ne nous soit proposé, c'est de la gestion de crise »

« Peu de prévention, trop de curatif »

- La question du **montant trop limité de certaines aides** (comme le minimum vieillesse ou l'AAH qui est en dessous du seuil de pauvreté) fut abordée par trois tables.
- Deux groupes évoquent la **perte de confiance** dans le système et sa capacité à aider les personnes.

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

3. LES PARTICIPANTS ET LA REFORME : LES INTERROGATIONS DES CITOYENS

Après une présentation des constats et des sujets de discussion réalisée par le rapporteur général de la réforme, les participants ont pu partager leurs premières questions et réactions au Délégué interministériel et au rapporteur général. Plusieurs grandes catégories d'interrogations peuvent être distinguées :

- **Sur la philosophie et les grands objectifs de la réforme**

- Pourquoi avoir choisi le nom de « Revenu Universel d'Activité » ?
- En quoi le RUA peut-il être une solution au non-recours ?
- Quels sont les enjeux en termes de solidarité et de contrat social soulevés par cette réforme ? (*Comment faire société, ensemble ? Comment accompagner tant nos enfants que nos aînés ? Comment déterminer les conditions d'équité dans l'attribution de ces aides ?*)

- **Sur le périmètre de la fusion**

- Quelles sont les conditions du futur RUA ? (Qui pourra le toucher ? Les jeunes ? Les étrangers – venant de l'Union Européenne ou aussi hors Union ? – Les personnes en situation de handicap ?)
- Si vous êtes conscients qu'il ne faut pas intégrer l'AAH dans le Revenu Universel d'Activité, pourquoi ne pas le poser comme base dans la réforme ?

- **Sur le montant du futur revenu**

- Quel sera le niveau de l'aide ? (Sera-t-elle cumulable ?)
- Quels changements (variations, augmentation, baisse) dans le montant des aides ?
- La mise en place du RUA ne va-t-elle pas diminuer les aides accordées et toucher en particulier les plus fragiles ?
- Quels sont les risques de faire diminuer les aides ? A-t-on prévu une enveloppe suffisante pour répondre à une demande si ambitieuse ?

- **Sur le futur service en charge du RUA**

- Quel est l'acteur qui va piloter/animer l'ensemble du dispositif ? Y aura-t-il un seul interlocuteur pour le RUA ? (*Deux groupes se demandent à qui devra-t-on s'adresser dans le futur pour obtenir cette aide. « Il y a déjà une multitude d'acteurs, comment assurer une lisibilité de ce dispositif ? »*)
- Quelles sont les modalités d'engagement pour les institutions et pour les personnes ?

- **Sur la transition d'un système à l'autre**

- Concrètement, comment le RUA se traduira-t-il en termes d'informations pour que tout le monde soit au courant de cette réforme ?
- Quelles failles techniques avez-vous déjà pu identifier ?
- Qui décidera en fin de course ?

- **Sur la prise en compte des particularités**

- Comment mettre en place une universalité tout en conservant l'individualité de chacun ?
- Est-il prévu de revoir les critères d'éligibilité ?
- La réforme du RUA pourrait-elle être l'occasion de considérer le droit individuel de chacun ? (sans prise en compte de la situation des parents, du conjoint, etc.)
Un groupe soulève le fait que certaines catégories de personnes se voient exclues des aides car c'est la situation de leur entourage qui est considérée et pas leur situation personnelle. Pourtant, dans certaines situations, des besoins personnels sont exprimés, qui ne dépendent pas de l'environnement collectif dans lequel la personne évolue. Le groupe donne l'exemple de jeunes contraints de rester dans leur famille mais ayant quand même besoin de ressources personnelles.
- Comment le RUA prendra-t-il en compte la disparité des territoires dans son calcul ? (notamment la différence de coût entre la vie dans les villes et dans les campagnes)
- Que veut dire le terme activité pour des personnes potentiellement bénéficiaires du RUA mais qui ne peuvent pas être actifs (personnes en situation de handicap, retraités, étudiants) ?
- Comment le RUA va-t-il prendre en compte le public des propriétaires ?
Un groupe témoigne : « les propriétaires n'ont pas droit à la prime d'activités, alors que ce ne sont pas forcément des gens aisés, avec un prêt parfois important à rembourser et des conditions de vie difficile... »

4. QUEL REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITE ? L'AVIS DES CITOYENS SUR DEUX HYPOTHESES DE TRAVAIL

Les participants ont ensuite été informés puis ont débattu sur deux sujets de travail qui suscitent de nombreux questionnements dans le cadre de la réflexion sur un revenu universel d'activité : l'hypothèse d'une automaticité du revenu universel d'activité, d'une part, et l'hypothèse de droits et devoirs associés au revenu.

4.1. L'avis des citoyens sur l'automaticité du revenu universel d'activité

A l'exception d'un groupe ayant défendu un « système combiné », la majorité des groupes de participants sont ouverts au principe d'un revenu versé automatiquement. Ils décrivent cette perspective comme une opportunité, à plusieurs titres :

- **Simplifier le système** (3 groupes) : simplifier « face à la complexité des déclarations » et « répondre à la crainte de ne pas savoir faire les démarches ou ne pas comprendre ce qui est demandé », « moins de RDV », « moins d'erreurs dans les documents à envoyer »

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- **Favoriser l'accès aux droits, réduire le non-recours** (4 groupes): des droits plus « accessibles » et « multipliés », reconnus « plus facilement », pour *in fine* une société avec moins de « *laissés-pour-compte des minimas sociaux* »
- **Stabilité du système** (2 groupes) : recevoir un revenu de manière automatique permet de « se projeter » et « éviter les ruptures lorsqu'il y a changement de droits » (« lieu géographique », « rupture familiale »).

Cette hypothèse suscite toutefois des interrogations :

- La plus partagée (3 groupes) est que **les spécificités des situations ne soient pas prises en compte** dans le versement de ce nouveau revenu automatique, qui repose sur une « *approche globale* » (« *non prise en compte des situations individuelles et particulières* »). Le cas particulier des personnes qui ne souhaitent pas se montrer (« squatteurs », « personnes immigrées ») a été mentionné.
- **L'organisation administrative du/des service(s) en charge de ce revenu universel** automatique pose également question :
 - Pour les bénéficiaires : certains participants (2 groupes) fustigent le tout-numérique et ne veulent pas de ces administrations dématérialisées fonctionnant comme des « automates » et « sans contact humain »
 - Pour le personnel administratif : 1 groupe craint la suppression d'un nombre important de postes

D'autres craintes ont été évoquées de manière plus sporadique :

- Une mesure qui « **déresponsabilise** » les bénéficiaires, et donc pourrait laisser induire une confiance aveugle non-justifiée envers l'administration en cas d'erreurs : « *si le logiciel n'est pas suffisamment fiable, il risque d'y avoir un indu prolongé* » (2 groupes)
- Une mesure qui pose des questions en matière de **protection des données personnelles** : « *jusqu'où va-t-on dans l'échange des données ?* » ; « *une société d'intrusions, de surveillance ?* » (2 groupes)

Pour qu'un revenu universel d'activité « automatique » fonctionne, les participants ont énoncé plusieurs conditions :

- Dans l'ensemble des groupes de travail, c'est **la qualité du service d'accompagnement des futurs bénéficiaires** qui a cristallisé l'attention des citoyens (des propositions ont été formulées dans les 4 groupes) :
 - Sur l'organisation générale dudit service, les participants réclament une « **coordination entre services** », voire un seul service permettant d'avoir « *un référent unique* », « *un interlocuteur* »

identifié ». Certains participants ont également évoqué la création un « *incubateur dédié à l'ouverture des droits au revenu universel d'activité* », et une « *articulation avec les caisses gérant des droits connexes et complémentaires (CMU, ARE)* ».

- Un service offrant une **qualité d'information** aux bénéficiaires
 - Un **service « accessible »** offrant un « *suivi renforcé* », un « **accompagnement social** », qui ne repose pas seulement sur l'outil numérique
 - Un **service modulé « en fonction du niveau d'autonomie »** : certains participants suggèrent de « *travailler avec des maraudes, des acteurs relais* » pour permettre aux publics les plus éloignés des aides, parfois les plus démunis (sans-domiciles fixes, « squatteurs »), d'activer leurs droits
- **Certains groupes de participants ont énoncé des conditions supplémentaires pour que cela puisse fonctionner :**
 - Un système d'information irréprochable pour éviter les erreurs de calcul (2 groupes) : certains participants évoquent le besoin qu'il « *soit suffisamment précis pour prendre en compte les changements individuels de station* ». Une régulation « *au trop perçu (échelonnage, diminution de l'allocation progressive)* » a aussi été préconisée.
 - La possibilité de préserver « *au minimum une démarche individuelle* », ou de garder une hypothèse d'« *autorisation des demandeurs* » au versement automatique (2 groupes)
 - En lien avec la question des données personnelles, le « *besoin de protéger ce que les personnes veulent partager ou non* » (1 groupe)
 - La nécessité de prévoir cette automaticité dans le cas d'un revenu universel d'activité versé à l'individu, dès 18 ans, et non au foyer (1 groupe)
 - La nécessité d'appliquer ce principe de revenu « automatique » de manière inconditionnelle à l'ensemble de la société (1 groupe)

4.2. L'avis des citoyens sur les droits et devoirs à associer au versement du revenu universel d'activité

L'éventualité d'un contrat d'engagement réciproque entre les bénéficiaires du revenu et la collectivité a posé un vif débat parmi les participants.

- **Certains participants ont plus distinctement jugé ce contrat légitime**, en considérant qu'« *un droit n'a de sens que corrélé à un devoir* », et qu'un certain contrôle est nécessaire.
- **D'autres incitent plutôt à réfléchir sur « ce que la solidarité nationale peut proposer, sans contrepartie »**, car les droits seraient des « *réponses à des besoins* » et il ne faudrait pas « *poser de conditions pour que les gens puissent manger* ».

Sous réserve de la nature exacte de ce contrat, les participants voient dans la logique de droits et devoirs une opportunité de faire du revenu universel d'activité un outil véritablement au service des individus :

- Un contrat d'engagement, qui permet, de « **sortir de l'isolement** » (1 groupe)

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

- Un contrat qui peut reposer en partie sur l'incitation à l'activité, sous condition d'**accompagner réellement les projets de vie**, « de là où chacun est dans son désir », et en renforçant le « potentiel créatif » des bénéficiaires par le biais de la formation (6 groupes)
- Un contrat d'engagement qui pourrait prendre **d'autres formes que l'activité professionnelle** (3 groupes), mais plutôt sous forme d'incitation (peut-être en interrogeant sur les raisons du refus) : « 1 journée de son temps à la collectivité » ; « entraide, accompagnement, bénévolat » ; « service militaire ou civique » pour les jeunes. Ces autres formes d'activité devraient selon certains être définies « en fonction de la situation de la personne ».

Toutefois, les participants approchent ce scénario avec beaucoup de prudence, et ont partagé de multiples interrogations :

- Partant du constat que les bénéficiaires n'ont pas aujourd'hui « toujours conscience de leurs droits » (non-recours et droits connexes), les participants redoutent une **méconnaissance des droits**, que l'institution ne remplisse pas ses « devoirs vis-à-vis de la personne accompagnée » (2 groupes)
- Que **les droits et devoirs soient formulés en injonction ou contrôle** (3 groupes), suscitent un « sentiment de culpabilité », ce qui peut être problématique au vu des situations potentiellement traitées. Certains participants évoquent un « parcours de pauvreté déjà difficile, auquel il ne faut pas en rajouter ».
- Que les **devoirs soient inadaptés à la personne concernée et atteignent son « autonomie » et son « libre-arbitre »** (3 groupes) : hypothèse de contreparties qui viendraient « contraindre les projets de vie » et **ne faciliterait pas in fine l'insertion**. La fusion des prestations renforce les inquiétudes relatives à l'insertion : « comment identifier le conseiller qui doit avoir toutes les compétences s'il s'agit d'une prestation unique ? » / « cela n'est pas pareil d'avoir une allocation logement et une allocation handicapée : pas la même identité, pas le même circuit d'information ».
- **Que les devoirs s'appliquent indifféremment à des personnes qui ne sont pas en mesure d'avoir une activité**, qui ont une capacité d'engagement différente, les personnes en situation de handicap notamment

« En faisant un compte-rendu trimestriel à la CAF, j'ai l'impression de faire un compte-rendu régulier de ma misère » (un participant de l'atelier)

« Ce qui m'inquiète avec le revenu universel d'activité, c'était la même idée avec le RMI (insertion). Le « I » n'a pas marché » (un participant de l'atelier)

Cette hypothèse de travail est donc jugée intéressante par les citoyens si plusieurs conditions sont remplies :

- Si elle débouche sur une véritable « **responsabilité partagée** » des parties-prenantes, sur un « vrai engagement réciproque qui fait société » (3 groupes)
- Si les services fournissent une **information** « adaptée et claire », « en un seul et même droit » et que ses agents soient en mesure de fournir l'**accompagnement social** indispensable (6 groupes)
- Si elle permet aux bénéficiaires de « **sortir de l'isolement** » et mettre chacun en activité sans que cela ne soit « qu'économique » (4 groupes). Certains participants insistent sur le **respect des trajectoires professionnelles**, dans une logique de moyen terme (une « insertion d'ici 3 ans »), afin de rester libre et ne pas être un « esclave des temps modernes », selon une logique « marche ou crève ». Les jeunes notamment devraient être « formés avant tout », « l'emploi est secondaire ».
- Si elle se déploie aussi selon des **modalités autres que la « contrainte »** : « charte de bonne conduite », « rendez-vous perçus utiles pour le bénéficiaire » (1 groupe)
- Si « le marché de l'emploi le permet », s'il y a un « gain dans la rémunération du travail » (2 groupes)
- Si elle exclut les personnes en incapacité d'exercer une activité (1 groupe)

4.3. Avis collectif sur la réforme en fin de journée

Les participants ont dialogué sur la réforme dans son ensemble telle qu'ils l'ont comprise en fin de journée, en vue de lister leurs points de satisfaction, leurs points d'insatisfaction et les insuffisances qu'ils ont identifiées avec, le cas échéant, des propositions pour compléter la réforme. Les idées récurrentes sont rassemblées dans les tableaux ci-dessous.

Ce qui satisfait dans le projet de réforme

Une réforme pour un système plus simple et lisible (6 groupes)	- La simplification administrative dans l'accès aux droits - Pour certains groupes de travail, l'automatisme et l'idée d'un référent unique
Une réforme qui permet de restaurer plus d'équité dans le système (2 groupes)	- « Plus équitable »
Une réforme qui permettrait de réduire le non-recours (4 groupes)	- « Plus d'accédants aux aides »
Une réforme qui pourrait répondre aux enjeux de la pauvreté (2 groupes)	- Unaniment, l'idée d'inclure les 18-25 ans dans la prestation - Le fait que des moyens supplémentaires puissent être dégagés si des besoins s'expriment - Un revenu qui permet de vivre dignement, « ou du moins plus dignement qu'initialement »

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

La méthode de travail (une concertation) et l'ambition de la réforme (3 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - La concertation auprès de publics variés : « un vrai débat », « prise en compte des avis de toute la population » - La volonté de « rénover le système » - La « réflexion autour du contrat social »
Les droits et devoirs associés au revenu (2 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - Un « accompagnement renforcé » - La « décision de mettre les moyens pour former les acteurs »

Ce qui inquiète dans le projet de réforme

Qu'il n'aboutisse pas et/ou que la concertation n'ait servi à rien (4 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - « Tiendra-t-on compte réellement de la consultation ? » - Il reste « beaucoup d'incertitudes » - « Allez vous prendre en compte tout ce qui a été dit ? » - « Est-on cautions ou constitutifs sur ce projet de réforme ? » - « Manque de garanties et de visibilité sur ce que va devenir ce dispositif »
Que la transition d'un système à l'autre se passe mal (4 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance : « qui pilote ? » - Service du revenu universel d'activité : risque de réduction du nombre de travailleurs sociaux ; s'il y a un interlocuteur unique, quel « avenir pour les professionnels ? » « Une réforme du métier » ? - Pour la société : peur de l'inconnu (« on ne sait pas où l'on va, on va changer un vieux système en profondeur »), besoin de réfléchir à la progressivité (« ne pas faire ça de manière brutale »)
Que le nouveau système prenne mal en compte la spécificité des situations (4 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - Un « accompagnement pas assez spécialisé », une « baisse du suivi » - Une mauvaise prise en compte de la « diversité des publics » : crainte que « l'approche globale de simplification lisse les problèmes » - S'il est automatique par exemple, comment peut-on atteindre des publics exclus (« migrants, sans-papiers, squatteurs ») ? - L'inquiétude que le nouveau revenu « crée des ruptures » - L'inquiétude que le revenu ne prenne pas en compte le droit individuel mais que celui du foyer

Qu'il échoue dans son objectif d'une meilleure lutte contre la pauvreté (4 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - La crainte que le « niveau du RUA soit insuffisant », que le socle ne soit pas « à hauteur décente » - « Si cela coûte plus cher, qui verra ses moyens diminuer ? » - « Qui va se serrer la ceinture ? » - « Sera-t-il vraiment un revenu universel, accessible à tous ? »
Que la logique et la mise en œuvre pratique des droits et devoirs soit inadaptée (5 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - La contrepartie sous forme de devoirs est questionnée « dans le contexte économique actuel et dans un contexte de « marché caché » » - La question de l'intégration des personnes dans des situations spécifiques, et ne pouvant pas travailler
Que le nouveau service en charge du revenu universel d'activité ne soit pas à la hauteur (information, accompagnement) (4 groupes)	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétude quant à la dématérialisation et à la « perte de contact humain », à la non-prise en compte de la « fracture numérique » et de l'illettrisme - Qu'il « déresponsabilise » les bénéficiaires - Qu'il repose sur un « système d'information fiable »
Qu'il ne favorise pas la cohésion sociale (2 tables)	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet pourrait « renforcer la relation asymétrique, le sentiment de culpabilité » - Besoin d'être vigilant en termes de communication « vis-à-vis des stéréotypes de la société »
Les effets sur le logement (1 table)	<ul style="list-style-type: none"> - « Quid des bailleurs qui perçoivent l'APL ? »

Ce qui semble manquer dans le projet de réforme et / ou devrait le compléter

De la clarté sur le cadre réglementaire et budgétaire, et notamment le montant du socle	<ul style="list-style-type: none"> - Une « vraie budgétisation au niveau national ainsi que par personne » - « Quel financement de cette réforme ? » - « Quelle enveloppe pour l'Etat et pour les collectivités ? Quels domaines de compétences pour quelles collectivités ? » - « Il faudrait un montant pour savoir de quoi on parle »
Une vision quant aux valeurs sur lesquelles le projet s'appuie	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle philosophie : « économique ? partage ? » - Impliquer le « monde des entreprises » / le « monde économique » - Besoin d'un diagnostic plus fin, d'un « état des lieux de l'offre et de la demande en termes de besoins sociaux auprès de la population française »
Une attention ou un accompagnement insuffisant de certains publics ayant des besoins particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - « Réaffirmer la nécessité d'un accompagnement global, qui prend en compte la personne dans son entièreté (santé, logement, alimentation, accès à la culture) » - « S'assurer que le temps libéré par la dématérialisation soit bien réinvesti dans l'accompagnement humain (pas que le coup de pouce financier) » - Ne pas oublier « les jeunes et étudiants en formation » - Les « parents au foyer » - Les « retraites progressives » - Les publics migrants

VERS UN REVENU UNIVERSEL D'ACTIVITÉ

	<ul style="list-style-type: none">- Besoin d'un « argumentaire spécifique pour personnes ne souhaitant pas être connues de l'administration (personnes à la rue) »
Et aussi ...	<ul style="list-style-type: none">- Plus de clarté sur la notion de « référent unique »- Plus de clarté sur « la nature et la durée de l'accompagnement envisagé ainsi que celles des contreparties »